

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	11	17

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 octobre 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 22 octobre 2021, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame NÉE Amélie.

Madame GUERZA Sylvie

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame PATENOTTE Isabelle a donné pouvoir à Madame BOULIER Claude.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2021/74 – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOSURVEILLANCE DE LA COMMUNE

Avec l'aménagement du parc des Tulipiers et la future présence en ces lieux de personnes âgées potentiellement vulnérables, il importe à la commune d'assurer la sécurité des habitants des logements seniors, notamment en installant 3 nouvelles caméras de vidéosurveillance à l'entrée des différents portails permettant l'accès au parc des Tulipiers, et qui seront reliées au réseau de vidéosurveillance de la mairie.

Un devis demandé auprès de la société qui a déjà réalisé nos précédentes installations de vidéosurveillance est présenté. Ce devis se monte à 16 320 euros HT.

Dans cette optique, Madame le Maire souhaite demander des subventions auprès de l'Etat, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), et du Département de la Seine-Maritime dans le but d'alléger le coût financier pour la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser le Maire à demander des subventions auprès de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime pour l'installation de caméras de vidéosurveillance aux entrées du parc des Tulipiers pour un montant estimé à 16 320 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à demander des subventions pour étendre le réseau communal de vidéosurveillance aux entrées du parc des Tulipiers auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat pour un montant estimé de 37 951,00 euros HT.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

Date d'affichage de la présente délibération

Le 29 octobre 2021